

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-1979

présenté par

Mme Sas, M. Lahais, Mme Belluco, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain,
Mme Balage El Mariky, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet,
Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard,
M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy,
Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau,
M. Ruffin, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et
Mme Voynet

ARTICLE 47**Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

I. – À la vingt-neuvième ligne de la seconde colonne du tableau, substituer au nombre :

« 5 087 »

le nombre :

« 4 708 ».

II. – En conséquence, à la trente-deuxième ligne de la même colonne du même tableau, substituer au nombre :

« 6 572 »

le nombre :

« 6 951 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

En conséquence de notre amendement augmentant les crédits et autorisations du CEREMA, nous proposons d'augmenter de 379 ETPT le plafond des autorisations d'emplois des opérateurs du programme 159 de la mission Ecologie, développement et mobilités durables. En compensation, il diminue de 379 ETPT le plafond des autorisations d'emplois des opérateurs du programme 203 de la mission.